

Le Ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui que le Canada a décidé d'accorder une subvention annuelle de \$5,000. à la Commission internationale de protection contre les radiations (CIPR) et a versé sa première contribution à l'organisation à Sutton, Angleterre, le 9 mai 1973.

Le Canada attache une grande importance aux problèmes écologiques et a fait valoir, à la Conférence de Stockholm sur l'environnement, la nécessité d'établir des normes universelles en ce qui a trait à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'environnement. La CIPR joue un rôle de premier plan dans l'établissement de normes d'exposition de radiations ionisantes universellement acceptées depuis sa création, en 1928, lors du Deuxième Congrès international de radiologie. Avec les progrès rapides que connaît le domaine de l'énergie nucléaire et l'usage de plus en plus généralisé de sources radioactives ionisantes, la CIPR devrait continuer à fournir des conseils précieux sur ces aspects du contrôle de l'environnement.

Dans le domaine de l'énergie atomique, la prévention de la surexposition aux radiations ionisantes est un sujet dont on se préoccupe beaucoup. La détermination des limites d'exposition tolérables constitue un problème très complexe qui demande une étude approfondie par des spécialistes. Comme il leur manque souvent les compétences et les experts indigènes pour réaliser ce genre d'études, beaucoup de pays, particulièrement dans le tiers monde, ont besoin d'aide pour établir des principes directeurs en ce qui concerne les radiations ionisantes. Grâce à la CIPR, des experts d'un grand nombre de pays se penchent sur la question du dosage des radiations et mettent les résultats de leurs travaux à la disposition de chaque pays. Les recommandations de la CIPR sur les expositions tolérables aux radiations ionisantes servent à la plupart des organismes nationaux de protection contre les radiations chargés d'élaborer les règlements précis adaptés aux besoins du pays.

Les organismes canadiens qui ont recours aux recommandations faites par les services de la CIPR sont le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil national de recherches du Canada, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Energie atomique du Canada Limitée ainsi que quelques provinces. Depuis plusieurs années, la Commission compte des experts canadiens parmi ses membres et l'actuel président est M. C.G. Stewart du centre de l'Energie atomique du Canada à Chalk River, et le Dr H.B. Newcombe de Chalk River est également membre de la Commission.